

[Texte]

That is in relation to Standing Order 114.(2)(a), which asks members to provide a list of not more than seven—it might be one—to replace him at a meeting. There is no date whatsoever on this. It went to the whip's office. I am not involved with—

• 1035

Mr. Horner: There is a date on it.

The Clerk: It is dated May 29, which is yesterday.

Mr. Boudria: So there is a date on it.

An hon. member: But it was not specific for this meeting.

The Clerk: No, and even if it was specific for the meeting. . . According to the clerk, the official recognition of an acting member is this. Mr. Rodriguez. . . ?

Mr. Rodriguez: I want to get on the same point, Madam Clerk. I understand the very difficult position you are in.

First of all, Dr. Horner is in the envelope. Mr. Gray is a member of this committee. Mr. Gray sends a letter to his whip saying Dr. Horner is available and will be his replacement on the committee. He sends one to you. Now, the notice you received confirms that in fact Dr. Horner is available and will replace Mr. Gray. The whip sends a form, which you are saying to put in precedence over the letter from Mr. Gray. That form from the chief whip of the Conservative Party names Mr. Tremblay, who is not in this envelope.

Now, it seems to me that the provision of that rule is if there is no one else available, the chief whip can name somebody outside of the envelope. If Dr. Bob is available, he should be the replacement here, not Mr. Tremblay. I think you should rule that Mr. Tremblay is ineligible to participate in this election, in this meeting.

The Clerk: Mr. Tremblay.

Mr. Rodriguez: Am I going to get a ruling on this?

M. Tremblay: Madame la greffière, j'aimerais parler en tant que whip adjoint du gouvernement et confirmer qu'à 18 heures, hier soir, l'employé responsable des comités permanents n'avait pas reçu la lettre que vous mentionnez, non plus que ce matin à 10 heures, lorsqu'il a quitté son bureau. Comme le préavis de 24 heures n'a pas été respecté, nous avons choisi deux membres disponibles ce matin pour nous assurer que le gouvernement ait suffisamment de membres présents à cette réunion d'organisation.

The Clerk: Mr. Redway.

Mr. Redway: I will pass.

Mr. Holtmann: On that point of order, would the clerk read to me the ruling of the time element? Does it state 24 hours in the ruling or does it state the previous day?

[Traduction]

Cette lettre renvoie aux dispositions de l'alinéa 114.(2)a) du Règlement qui exige que les membres des comités fournissent une liste de sept personnes au plus—il peut n'y en avoir qu'une seule—susceptibles de les remplacer lors des réunions. Aucune date n'est indiquée. C'est allé au bureau du whip. Je ne me mêle pas. . .

M. Horner: Il y a une date sur le document.

La greffière: C'est daté du 29 mai, c'est-à-dire d'hier.

M. Boudria: Il y a donc une date.

Une voix: Mais cela ne correspond pas précisément à la séance d'aujourd'hui.

La greffière: Non, et même si c'était précisément pour la séance d'aujourd'hui. . . Pour le greffier, la reconnaissance officielle d'un membre substitut, c'est cela. Monsieur Rodriguez. . . ?

M. Rodriguez: J'aimerais revenir sur le même point, madame la greffière. Je comprends que vous soyez dans une position très difficile.

Pour commencer, M. Horner fait partie du secteur. M. Gray est membre de ce comité. M. Gray a envoyé une lettre à son whip pour lui dire que M. Horner était disponible et que ce serait lui qui le remplacerait au sein du comité. Il vous a envoyé une lettre à cet effet. L'avis que vous avez reçu confirme d'ailleurs que M. Horner est disponible et qu'il va remplacer M. Gray. Le whip vous a fait parvenir une formule qui, selon vous, passe en priorité par rapport à la lettre envoyée par M. Gray. Cette formule envoyée par le whip en chef du Parti conservateur donne le nom de M. Tremblay, qui ne fait pas partie du secteur.

Il me semble que la disposition vise à faire en sorte que si personne d'autre n'est disponible, le whip en chef puisse nommer quelqu'un qui n'appartient pas au secteur concerné. À partir du moment où Bob est disponible, c'est lui qui doit être ici le remplaçant, et non pas M. Tremblay. Il me semble que vous devriez statuer que M. Tremblay n'est pas admis à participer à cette élection, à cette séance.

La greffière: Monsieur Tremblay.

M. Rodriguez: Est-ce que vous allez vous prononcer à ce sujet?

Mr. Tremblay: Madam Clerk, as an Assistant Government Whip, I can confirm that at 6 p.m. last evening, the employee in charge of the standing committees had not received the letter you mentioned, nor at 10 this morning, when he left his office. The 24 hour notice has not been followed, so we chose two members available this morning to make sure the government would have sufficient members present at this organization meeting.

La greffière: Monsieur Redway.

M. Redway: Je laisse la parole à quelqu'un d'autre.

M. Holtmann: Sur ce point du Règlement, la greffière peut-elle me lire ce qu'on dit exactement au sujet du délai? Est-ce que l'on parle de 24 heures ou de la journée précédente dans le Règlement?